

Comité Environnement du Pays de Lohéac

15. CÂBLES

Ce que dit la promesse de bail :

vous autorisez le câblage souterrain de toutes les éoliennes du site y compris et surtout celles situées en dehors de votre terrain.

Iberdrola : «Les câbles d'évacuation de l'électricité produite, et autres réseaux sont enfouis dans une tranchée d'environ 40 cm de large et positionnés sur un lit de sable à une profondeur d'approximativement **de 80 cm à 120 cm** ». réf p15 annexe1-6

*Il est rappelé que le tracé exact du réseau de câblage, et par conséquent des chemins d'accès correspondants, dépendra de l'emplacement exact des diverses installations du Parc, et de l'emplacement du point de distribution de l'énergie qui sera imposé par EDF ou de point de raccordement établi par RTE. En conséquence, le propriétaire autorise le bénéficiaire à choisir le tracé de ces divers éléments en considération de toutes contraintes techniques. Le propriétaire **accepte dès à présent** que le tracé du réseau et/ou des chemins puisse être effectué en bordure de parcelle, **ou à travers champs**. Réf p19 annexe3-3.3*

Neoen : *pas de description*

WPD : « un réseau de câbles électriques enterrés à une **profondeur minimum de 80 cm** » réf p2

En réalité, vous , propriétaire du terrain, devez aussi savoir :

1. Vous donnez un droit de raccordement souterrain et concédez **une servitude réelle définitive**.
2. le câblage restera en place, la loi sur le démantèlement ne **demandant pas son enlèvement au-delà des 10m** réglementaires du mat d'éolienne. Au prix du cuivre et de sa pénurie annoncée , c'est un non sens écologique de plus.
3. Le câblage souterrain insuffisamment isolé est à la **source de nombreuses pathologies sur les animaux d'élevage et les êtres humains**. (réf: En aout 2020, le laboratoire de ToxSeek Urgence a conclu que les champs électromagnétiques et des terres rares mêlés pourraient conduire à des pathologies graves chez les bœufs/ vaches et veaux, voire chez les humains.)
4. Les éleveurs bovins ont obtenu **un re-câblage en aérien** à cause des **nuisances électromagnétiques** du réseau enterré (réf les témoignages recueillis par **Mme Sioux Berger** dans différentes régions de France.)
5. les champs électromagnétiques ont une **influence négative sur la santé des personnes équipées de prothèses métalliques** (réf: témoignage de Mme Evelyne Geoffroy par Mme Sioux Berger)